

## **EXEMPTIONS DE FORMATION AUDITIVE 2025-2026**

### **LICENCE 1 - SEMESTRE 2**

**Lundi 19 janvier 2026 - 9h30-11h30**

**Site Clignancourt - amphi Berr**

Veillez vous présenter obligatoirement entre 9h et 9h15, afin de commencer le test à 9h30.

L'exemption est accordée à partir de 14/20. Elle dispense du contrôle continu et ne concerne donc pas le parcours à distance (EAD).

Cet examen vise à exempter les étudiant.e.s disposant de bases musicales solides dont l'acquisition sera évaluée à partir des exercices suivants :

- Identifications de parcours tonals modulants vers tons voisins (diapason interdit pour cet exercice) ;
- Relevé de basse et relevé mélodique sur répertoire ;
- Relevé d'une progression harmonique (parties extrêmes + chiffrages), intégrant des accords à 3 sons ainsi que les 7<sup>e</sup> de dominante, renversements compris ;
- Entrées en imitations : identification des intervalles de reproduction d'un motif traité en imitations dans une polyphonie à 4 voix.

N'oubliez pas de vous munir d'un crayon à papier, d'une gomme, d'un diapason mécanique (le « la » vous sera néanmoins donné régulièrement), ainsi que d'une carte d'étudiant.e ou d'une pièce d'identité.

Si vous êtes intéressé.e par ce test, merci de vous manifester auprès de vos enseignant.e.s de formation auditive et d'indiquer votre participation en envoyant un mail aux deux adresses suivantes : [astrid.deschamps-dercheu@sorbonne-universite.fr](mailto:astrid.deschamps-dercheu@sorbonne-universite.fr) ET [gregoire.caux@sorbonne-universite.fr](mailto:gregoire.caux@sorbonne-universite.fr).

**Il est obligatoire de vous inscrire dans l'un des groupes proposés et de suivre les cours des premières semaines jusqu'à la communication des résultats.**